

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

ORGANE OFFICIEL DE LA "CATHOLIC MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION."



Nous, soussignés, avons donné notre sanction officielle à l'Association Catholique de Secours Mutuel, connue sous le nom de C. M. B. A., dont nous approuvons les principes et le fonctionnement, et nous avons autorisé l'établissement de succursales dans nos archidiocèses et diocèses respectifs.

† E. A. CARD. TASCHEREAU, Arch. de Qué.
 † C. E. FABRE, Archevêque de Montréal.
 † J. T. DUHAMEL, Archevêque d'Ottawa.
 † L. F. LAFLECHE, Ev. des Trois Rivières.
 † L. Z. MOREAU, Evêque de St-Hyacinthe.
 † ANTOINE RACINE, Ev. de Sherbrooke.
 † N. Z. LORRAIN, V. A. Ev de Pembroke.
 † L. N. BEGIN, Evêque de Chicoutimi.

Gloire au mérite ! Oui, gloire à qui gloire est due, et ici, en particulier, à monsieur le chevalier F. R. E. Campeau, d'Ottawa, que ses distingués états de service ont signalé à l'attention du Conseil Suprême de la C. M. B. A. et ont fait élever à un poste tout spécial d'honneur dans la hiérarchie de cette grande association catholique. M. Campeau reçoit ainsi la récompense de ses incessants labeurs et de l'infatigable dévouement de toute sa vie aux œuvres d'association, de charité, de paix, et de fraternité. Il moissonne ce qu'il a semé.

A la promotion extraordinaire conférée à M. le chevalier Campeau par la plus haute autorité de la C. M. B. A., nous applaudissons comme canadien-français, comme catholique, comme admirateur enthousiaste des hommes qui consacrent leur cœur aux généreuses entreprises d'union sociale et surtout à titre d'organe officiel d'une asso-

Nous venons d'adresser à toutes les succursales canadiennes de la C. M. B. A. une lettre circulaire annonçant l'entreprise d'un Almanach général français qui comprendra calendrier, et aussi foule d'articles de propagande en faveur de la C. M. B. A. Chaque succursale, anglaise comme française, est cordialement invitée à nous adresser, aussitôt après les prochaines élections, une liste complète, non seulement de ses nouveaux officiers mais aussi de tous ses membres, avec mention de l'adresse du lieu où elle tient ses réunions, et aussi des adresses d'affaires de tous ses membres.

Nous désirons que cet Almanach soit en même temps un véritable *Directory* qui assiste les succursales canadiennes dans nos communications qu'elles échangent entre elles, et qui facilite la correspondance des membres d'un endroit avec ceux d'un autre lieu.

Prix de l'Almanach : \$15 le cent copies, ou 15 cts la copie. Prix des annonces dans l'Almanach : — Une page, \$5.00 ; une demi-page, \$3.00 ; tout espace moindre, \$2.00.

Nous invitons toutes les succursales à souscrire à l'Almanach. *Les pages d'annonces seront exclusivement réservées aux membres de la C. M. B. A.*

ETUDE SUR LA C. M. B. A.

(suite)

III

L'organisation de toute association entraîne toujours des difficultés et des misères pour ceux qui font ce travail. Les organisateurs de la C. M. B. A. n'en furent pas exempts. Ils avaient à cœur de fonder une société capable de lutter avantageusement contre l'ennemi qu'elle était destinée à combattre, et voulaient être assurés du succès. Aussi travaillèrent-ils avec ardeur. Ils convoquèrent des assemblées publiques, et fi-

dont je viens de vous citer les noms venaient de s'unir pour former le noyau de la société qui devait être la plus grande, la plus prospère que l'Amérique ait jamais vue.

Ils étaient bien humbles pourtant ces *treize fondateurs*, hommes intègres, braves citoyens, catholiques vrais et sincères ; estimables et estimés, mais pour la plupart, hommes sans lettres, ouvriers ou commerçants. Ils étaient bien humbles, mais ils étaient énergiques ; ils avaient le véritable sentiment chrétien et avec le curé à leur tête, ils devaient nécessairement réussir dans leur entreprise.

Le dimanche suivant, la seconde assemblée eut lieu, à l'issue de la messe. A cette assemblée sept nouveaux membres signèrent le rôle, et l'on procéda à une organisation temporaire en élisant le Rév. père Moy-nahan, chapelain ; John Clifford, président ; Sébastien Geyer, vice-président, et John J. McIntyre secrétaire.

Durant les cinq mois qui suivirent, de juillet à décembre, l'organisation première fut complétée. Un comité, composé des frères Joseph McKenna, John McIntyre, John Clifford, Michael Powers et Sébastien Geyer, fut chargé de préparer un projet de constitution. Ces messieurs travaillèrent jour et nuit et soumièrent une constitution qui fut adoptée. Les nouvelles adhésions ne cessèrent d'arriver et bientôt le nombre des membres dépassa cinquante. Durant cette première période aucune limite d'âge n'avait été définie, de même qu'il n'avait pas été exigé d'examen médical.

Fort de l'approbation et de l'appui du Très-Rév. évêque Ryan, les membres de la nouvelle société se mirent à visiter les villes et paroisses voisines de Niagara Falls, afin de travailler à la formation de nouvelles branches. En vue de l'extension prochaine de la société il fut jugé nécessaire de former un Grand Conseil qui serait investi de pouvoirs généraux et aurait en mains l'administration de la société. En conséquence, une réunion extraordinaire fut convoquée pour le 27 décembre 1876. A cette assemblée le premier Grand Conseil fut organisé. Le nom que jusqu'alors avait porté la nouvelle société fut remplacé par celui

L'ECOLE INDUSTRIELLE

DE

Joliette. P. Q.

(Pour l'Association)

(Voir le No 16, en date du 15 octobre)

II

Bien que les habitants de Joliette et des environs encouragent passablement l'Ecole Industrielle de Joliette, il est cependant à désirer que l'heureuse influence de cette institution s'étende au loin dans notre province d'autant plus que cette école est la seule de son espèce au Canada.

On nous dira peut-être :

Mais il n'y a pas moyen d'envoyer là nos enfants, les communications sont trop difficiles et ça coûte trop cher.

Quant aux communications, elles sont faciles soit que l'on vienne de Québec, soit que l'on vienne de Montréal. Il y a même un train direct quotidien de Montréal à Joliette.

Quant aux dépenses, c'est moins que l'on pense.

Qu'on en juge :

Disons tout d'abord que les élèves peuvent prendre leurs repas dans la ville.

Quant à ceux qui prennent leurs repas à l'Ecole, le prix de la pension est de \$80.00 par année.

Maintenant :

Six mois après l'entrée, l'élève reçoit \$1.00 de salaire par mois ;

Il reçoit \$2.00 par mois la deuxième année !

C'est assurément bien avantageux.

Il est entendu que l'élève fournit ses outils, un lit garni, et qu'il paye son médecin.

L'apprentissage est de 3 ans pour les enfants âgés de 15 ans et au-dessus.

Si l'apprenti a moins de 15 ans, au